

Sarlat, le 19 novembre 2024

Subventions aux associations sarladaises

La campagne de demandes pour l'année 2025 est ouverte

Pour faire une demande de subvention auprès de la Mairie de Sarlat, rien de plus simple ! Il suffit de se rendre sur le site internet de la mairie (www.sarlat.fr/les-associations), télécharger un dossier de subvention, le compléter, puis le renvoyer :

- par mail à vieassociative@sarlat.fr
- par voie postale à : Service Vie Associative / Mairie de Sarlat / Place de la Liberté / CS80210 / 24206 Sarlat la Canéda Cedex

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2024.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service vie associative au 05 53 31 53 44 ou vieassociative@sarlat.fr